

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
22 juillet 2025	7	0	1	4	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 octobre 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°12 – 2025/30 : Plan de formation 2026.

Le Comité Syndical,

La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.

La formation accompagne les changements propres au SERM, dans une logique d'adaptation régulière et d'accompagnement des parcours professionnels.

Le plan de formation consiste à identifier les besoins en formation du SERM et des agents. Toutes les collectivités doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.

Le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel.

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 423-3 ;

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du comité social territorial du 17 octobre 2025 ;

DÉCIDE

DE METTRE EN PLACE le plan de formation selon le dispositif présenté en annexe ;

D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte y afférent.

La Présidente,
Rachel BURGUY